



CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mai 2017

Date de convocation du conseil municipal : 24 mai 2017.

Présents : MMES Christiane JULLÈS, Michelle LOZANO, M^s Valéry PATIN, Julien JULLÈS, Laurent LEDRU, Corentin ROLAND, Éric VAGANAY. Patrice LARCHEVEQUE . Hubert TETARD.

Absents et excusés : Jean-François HOUETTE, Benoit DEBOUT (pouvoir à Michelle LOZANO)

Secrétaire de séance : Monsieur Eric VAGANAY et Monsieur Valery PATIN

1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2017 :

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2017 est adopté à l'unanimité des présents.

2- PLU :

Conformément à la procédure, le PLU a été envoyé le 5 avril 2017 à Monsieur le Préfet qui n'a pas fait valoir de remarques dans le délai imparti d'un mois.

Le Conseil Municipal de Mont l'Évêque adopte à l'unanimité, la version définitive du PLU et autorise Madame le Maire à faire connaître cette adoption par voie de presse, conformément à la loi.

L'adoption du PLU permet à la commune de mettre en œuvre un droit de préemption (dans les zones urbaines), une taxe d'aménagement et une taxe sur les cessions de terrains rendus constructibles par le PLU. Lors du prochain Conseil Municipal, ces différentes mesures seront proposées au vote.

3- Décision modificative :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative permettant de régler la dernière facture du Cabinet ARVAL qui a réalisé le PLU.

Le montant de cette facture s'élève à 9 539.64 €.

Le montant de la décision modificative sera de 9 539.64 €.

4- Redevance d'occupation de l'espace public de la commune :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'adoption d'une redevance pour l'occupation de l'espace public de la commune par Orange et ERDF.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les montants des loyers pour l'occupation de l'espace public de la commune.

5- Frais d'hébergement et de déplacement pour formation de l'ATSEM :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle souhaite couvrir une partie des frais de formation de l'ATSEM suite à son stage de perfectionnement professionnel qu'elle a suivi à Beauvais.

Les frais (3 nuits d'hôtels et 3 repas du soir) ne sont pas pris en charge par l'organisme de formation étant donné que la distance qui sépare Mont l'Évêque de Beauvais est inférieure à 70 km exigés pour engager le remboursement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette participation financière pour son stage de perfectionnement professionnel.

6- Convention préfectorale de dématérialisation :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'une convention avec la Préfecture pour la dématérialisation.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la signature de la convention entre Mont l'Evêque et la Préfecture pour la dématérialisation.

7- Questions diverses.

Délai de réalisation du Pont sur « le fossé de six pieds »:

Un délai supplémentaire (jusque fin août 2017) a été consenti au Syndicat de la Nonette (SISN) et au bureau Ce3e chargé des études préalables du pont après le résultat infructueux du premier appel d'offres.

La commune suit ce dossier de très près.

Le financement de l'ouvrage est assuré par l'Agence de l'Eau (AESN).

Nouvelle location :

A la suite du départ du Syndicat de la Nonette qui louait les locaux au 11 Rue de Meaux, un nouveau locataire emménagera le 1^{er} juin 2017.

Ce changement de locataire impose des travaux concernant la plomberie, l'assainissement, la sécurité du jardin et le déménagement de la construction en bois située dans la cour du rez de chaussée.

Achat d'une parcelle :

La commune a acheté (pour 10 € plus les frais de notaire) la parcelle D (impasse du Chancelier Guerin) du petit lotissement situé entre le 36 et le 42 Route de Nanteuil lui permettant de conserver la maîtrise de l'accès au fond du terrain (parcelle C).

Dans cette logique et afin de récupérer le terrain qui fait suite à la sente qui traverse le village, la commune a fait nettoyer le fond du terrain du lotissement, fond de terrain qui lui appartient.

Arrêt maladie de la secrétaire de Mairie :

La secrétaire de Mairie doit revenir le 9 juin 2017, après un arrêt de travail survenu à la suite d'un accident.

Madame le Maire s'est organisé avec le centre de gestion et les Maires de Communauté de Commune pour que des secrétaires de Mairie en activité assurent un remplacement temporaire.

Site internet de la Mairie :

Monsieur Patrice LARCHEVEQUE expose l'avancée de la refonte du site internet de la commune.

Les habitants de la commune sont vivement conviés à proposer des contenus qui pourraient animer ce site, au-delà des contenus légaux qui y figureront.

Un système « alerte citoyen » a été mis en place qui permettra de prévenir les administrés inscrits en cas de problème (accident coupant les routes, risque d'inondation, orages, etc...)

Le 29 juin prochain, le Haut Débit (internet) sera inauguré et utilisable par les administrés.

Durant les six premiers mois, seul SFR sera habilité à installer le Haut Débit.

Cette installation est gratuite pour les demandeurs, y compris dans leur domaine privé.

Des questions sont posés à propos des véhicules qui stationnent sans bouger depuis plusieurs semaines dans les rues du village.

Madame le Maire a informé la gendarmerie à propos de certains d'entre eux.

La gendarmerie a fait enlever une première camionnette, Rue du Puits.

La question des rythmes scolaires est évoquée.

Selon les informations dont nous disposons, les communes en association avec l'Education Nationale, pourront, à partir de septembre prochain, modifier (passer à 4 jours) ou conserver les systèmes des rythmes scolaires actuellement en vigueur (4 jour et demi).

Aujourd'hui, aucune décision n'est prise et les données, en particulier l'incidence sur les enfants (santé, attention, etc...) ne sont pas clairement précisées.

En tout état de cause, aucune décision ne sera prise sans consultation des parents d'élèves.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Michelle LOZANO